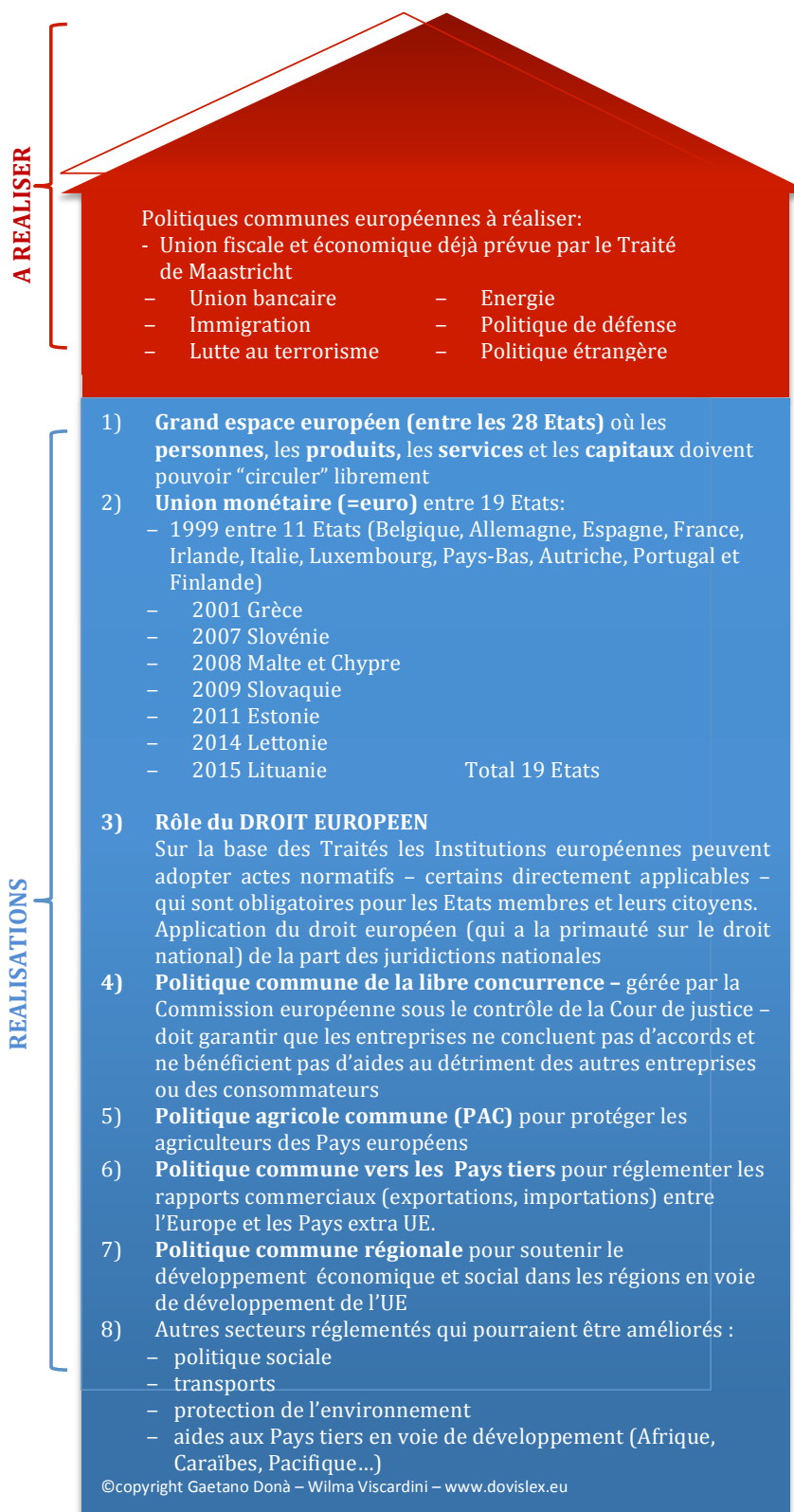


Déclaration de Rome des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des 27 Etats membres et des Présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne (60^{ème} anniversaire des Traités de Rome)

LA MAISON EUROPEENNE (en construction)



- 1) **La Déclaration de Rome** du 25 mars 2017 (qui donne un nouvel "élan" à la construction de la **MAISON COMMUNE EUROPEENNE**) a été solennellement signée par les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des 27 Etats (la Grande Bretagne n'était pas représentée) et par les Présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne. Les 27 Etats et les Présidents des Institutions européennes ont trouvé un accord pour faire des progrès dans la construction européenne. Dans les prochains mois – après les élections en France, Allemagne et Italie – on verra si la Déclaration de relancement sera effectivement appliquée
 - L'adoption des nouvelles politiques européennes est difficile car elle requiert l'accord unanime de tous les Etats membres.
 - Les citoyens européens devraient exercer les pressions appropriées auprès de leurs Gouvernements et Parlements nationaux pour faire adopter, au niveau européen, les nouvelles politiques.
- 2) La **MAISON EUROPEENNE** est construite partiellement: il faut la compléter réglementant les politiques communes indiquées à coté.
- 3) Les **Etats membres** sont les "architectes" de la Maison européenne, sur la base de Traités démocratiquement ratifiés par les Parlements nationaux. **Les responsables du retard** du complètement de la Maison européenne **sont donc les Etats membres** (et non pas les Institutions européennes).
- 4) **Principaux Traités:**
 - **1951:** Traité instituant la C.E.C.A.
 - **1957:** Traités de Rome instituant la C.E.E. et l'Euratom
 - **1986:** Acte Unique européen
 - **1992:** Traité de Maastricht instituant l'Union économique et monétaire (UEM)
 - **2009:** Traité de Lisbonne
- 5) **Institutions européennes:**
Conseil européen et Conseil UE (qui représentent les Etats); Parlement européen; Commission européenne; Cour de justice; Banque Centrale européenne; Comité économique et social; Comité des Régions et Cour des comptes.
La Commission européenne joue un rôle central étant donné qu'elle a différentes compétences:
 - présente les propositions de "loi" au Parlement et au Conseil UE,
 - adopte les actes normatifs des "lois" établies par le Parlement européen et le Conseil UE,
 - vérifie que les règles communautaires soient effectivement appliquées par (et dans) les Etats membres
- 6) **Principes fondamentaux de la construction européenne:**
 - respect des **règles communes** (*pacta sunt servanda*)
 - dialogue (et non pas relation conflictuelle), autant que possible, entre les Etats membres et la Commission européenne qui est "gardienne" de l'application des règles communes (sous le contrôle final de la Cour de justice)
 - rapport de collaboration entre Institutions européennes et Etats membres
 - confiance et solidarité entre les Etats

1951-1957

SIX ETATS FONDATEURS:

France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg

1973: Adhésion de Irlande, Grande Bretagne, Danemark
9 Etats membres

1986: Adhésion de Espagne et Portugal
12 Etats membres

2004: Adhésion de Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Malte, Chypre
25 Etats membres

2007: Adhésion de Bulgarie et Roumanie
27 Etats membres

1981: Adhésion de la Grèce
10 Etats membres

1995: Adhésion de Autriche, Finlande, Suède
15 Etats membres

2013: Adhésion de la Croatie
28 Etats membres

ENLARGEMENT

LA MAISON EUROPÉENNE (EN CONSTRUCTION)

25 mars 2017

Déclaration de Rome des Chefs d'État ou de Gouvernement des 27 États membres et des Présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne (60e anniversaire des Traités de Rome)

1. La déclaration de Rome du 25 mars 2017 (qui donne un nouvel « élan » à la construction de la **MAISON COMMUNE EUROPEENNE**) a été solennellement signée par les Chefs d'État ou de Gouvernement des 27 États (le Royaume uni n'était pas représenté) et par les Présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne.

Les 27 États et les Présidents des institutions européennes ont trouvé un accord pour faire des progrès dans la construction européenne. Dans les prochains mois –après les élections en France, Allemagne et Italie- on verra si la Déclaration de relance sera effectivement appliquée.

- ❑ L'adoption des nouvelles politiques européennes est difficile, car elle requiert l'accord unanime de tous les États membres.
- ❑ Les citoyens européens devraient exercer les pressions appropriées auprès de leurs Gouvernements et Parlements nationaux pour faire adopter, au niveau européen, les nouvelles politiques.

2. La MAISON EUROPEENNE est construite partiellement : il faut la compléter en réglant les politiques communes indiquées ci-contre.

3. Les **États membres** sont les « **architectes** » de la Maison européenne, sur la base de Traités démocratiquement ratifiés par les Parlements nationaux. **Les responsables du retard** de l'achèvement de la Maison européenne **sont donc les États membres** (et non pas les institutions européennes).

4. Principaux traités :

1951 : Traité instituant la CECA

1957 : Traité de Rome instituant la CEE et l'Euratom

1986 : Acte Unique Européen

1992 : Traité de Maastricht instituant l'Union économique et monétaire (UEM)

2009 : Traité de Lisbonne

5. Institutions européennes :

Conseil européen et Conseil UE (qui représentent les États) ; Parlement européen ; Commission européenne ; Cour de justice ; Banque Centrale européenne ; Comité éco-

nomique et social ; Comité des Régions et Cour des comptes.

La **Commission européenne** joue un **rôle central** étant donné qu'elle a différentes compétences :

- ❑ présente les propositions de « loi » au Parlement européen et au Conseil UE,
- ❑ adopte les actes normatifs des « lois » établies par le Parlement européen et le Conseil UE,
- ❑ vérifie que les règles communautaires soient effectivement appliquées par (et dans) les États membres

6. Principes fondamentaux de la construction européenne :

- ❑ respect des règles communes (pacta sunt servanda)
- ❑ dialogue (relation non conflictuelle) autant que possible entre les États membres et la Commission européenne qui est « gardienne » de l'application des règles communes (sous le contrôle final de la Cour de justice)
- ❑ rapport de collaboration entre institutions européennes et États membres
- ❑ confiance et solidarité entre les États.

1951-1957

SIX ÉTATS FONDATEURS :

France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg

ADHÉSIONS :

1973 : Irlande, Royaume-Uni, Danemark
9 États membres

1981 : Grèce
10 États membres

1986 : Espagne, Portugal
12 États membres

1995 : Autriche, Finlande, Suède
15 États membres

2004 : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Malte, Chypre
25 États membres

2007 : Bulgarie, Roumanie
27 États membres

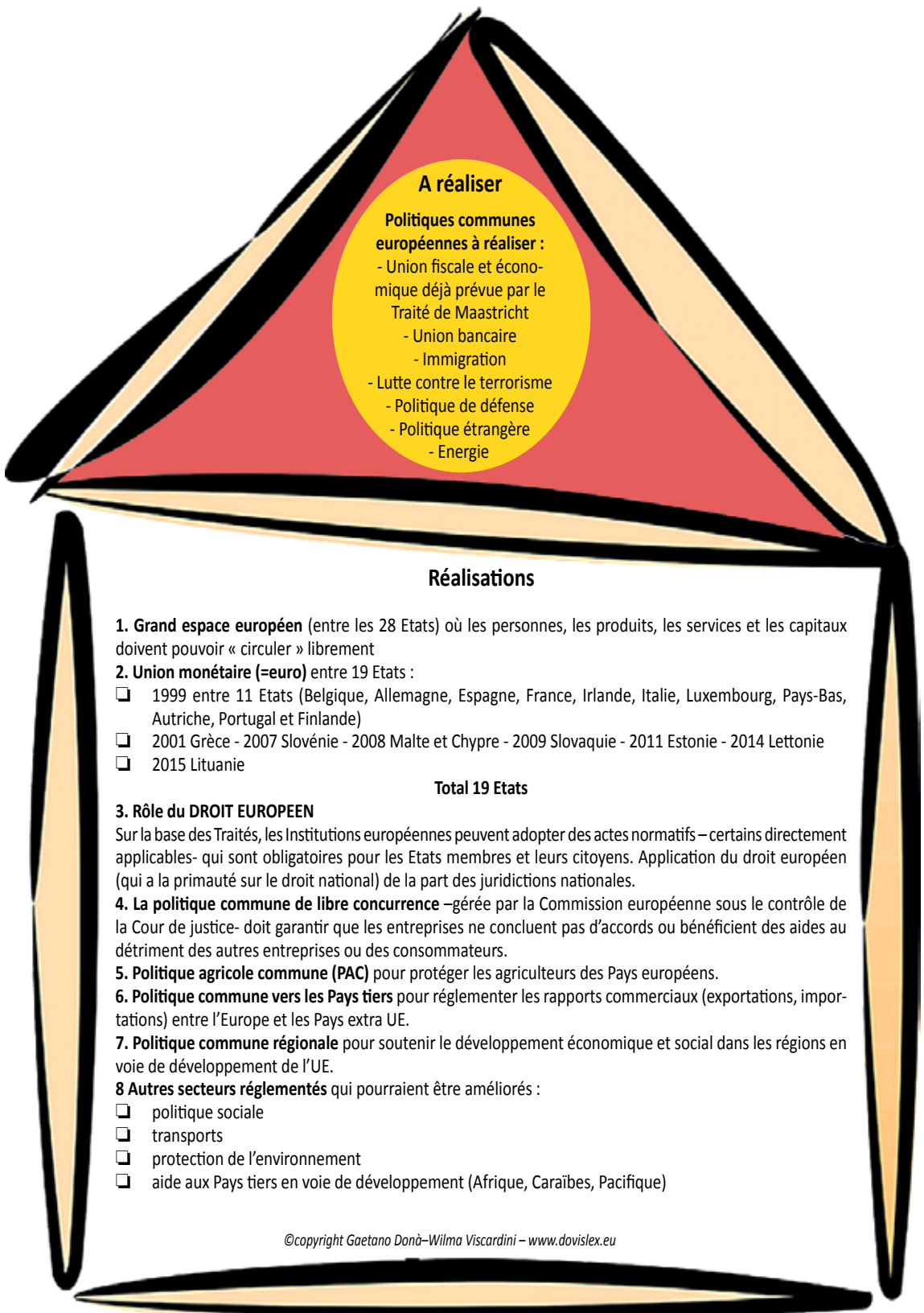
2013 : Croatie
28 États membres

©copyright Gaetano Donà-Wilma Viscardini - www.dovislex.eu

Auteurs et concept:

M. Gaetano Donà, Membre de l'AIACE-Belgique, Professeur chargé du Cours « Intégration européenne » (Action Jean Monnet) à l'Université de Ferrara (1995-2014) (ancien Chef de la Division « Réunions des Chefs de Cabinet et des Groupes de Membres de la Commission européenne » à Bruxelles). MME WILMA VISCARDINI, Membre de l'AIACE-Italia (ancienne Professeur de droit communautaire et du commerce international à l'Université de Padoue) (ancienne Conseiller juridique à la Commission européenne à Bruxelles).

À l'occasion du 60e anniversaire des traités de Rome et de la déclaration de ROME de 27 États membres [voir pages 5 à 9], le poster présente clairement la situation complexe de la construction de l'UE et résume l'organisation des Institutions et leurs rôles respectifs. Ces deux anciens collègues et membres de l'AIACE contribuent dans une période difficile à une meilleure connaissance de la construction de l'UE.



©copyright Gaetano Donà–Wilma Viscardini – www.dovislex.eu